



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**UNION EUROPÉENNE**

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



agence de l'eau  
Loire-Bretagne



Région  
**BRETAGNE**

# **Présentation MAEC et leurs objectifs en lien avec la protection de la ressource**

Manon Le Bail, chargée de mission MAEC-BIO



**Le 21 mai 2025 à Rennes**

# Présentation du dispositif régional MAEC

- « **Mesures agro-environnementales et climatiques** » :
- Dispositif du 2<sup>nd</sup> pilier de la PAC qui accompagne les agriculteurs qui s'engagent dans le développement des pratiques en faveur de l'environnement
- Engagements sur **5 ans** avec des obligations à respecter définies dans les notices
- Les objectifs du dispositif :
  - **accompagner le changement de pratiques** agricoles afin de réduire les pressions sur l'environnement
  - **maintenir les pratiques favorables** du point de vue de l'environnement

# Présentation du dispositif régional

Plusieurs catégories de MAEC ouvertes sur le territoire breton :

## Enjeu eau

→ 8 mesures

Réduction des produits phytosanitaires, gestion de la fertilisation azotée, arboriculture

## Enjeux climat, sol et bien-être animal

→ 2 mesures

- MAEC Herbivores
- MAEC sol

## Enjeu biodiversité

→ 8 mesures

Préservation des zones humides, retard de fauche, entretien des haies...

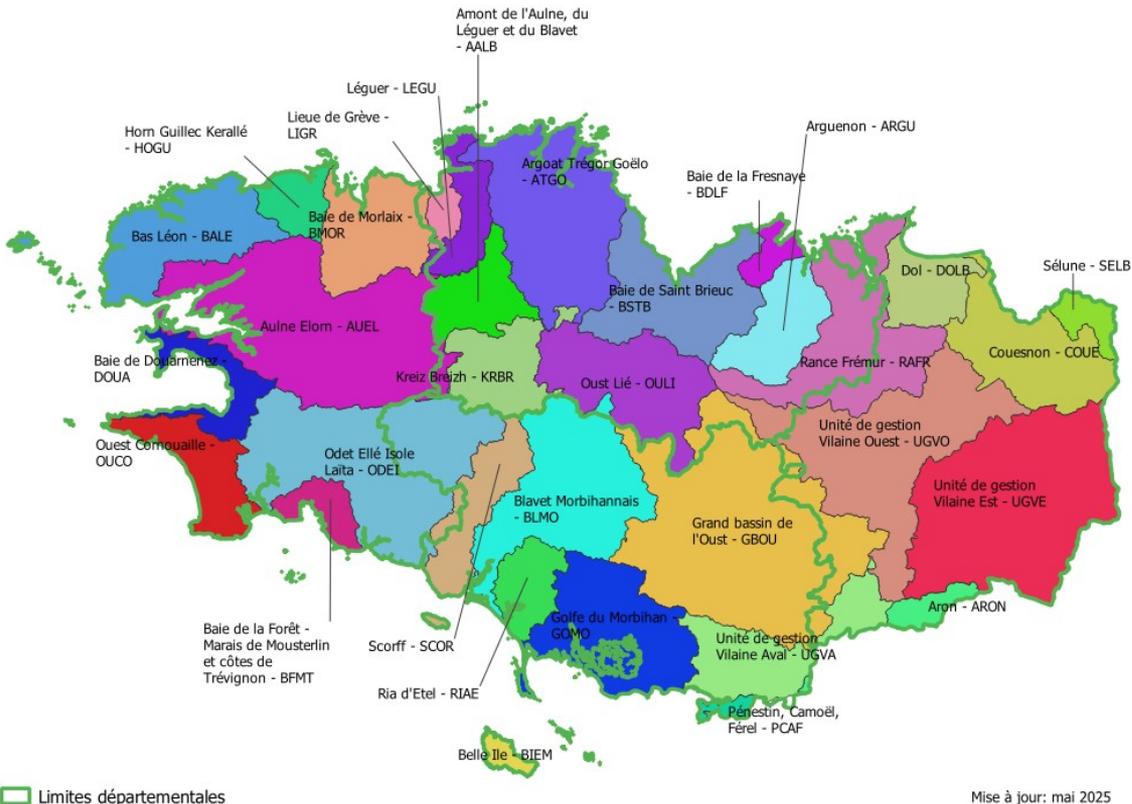
### Mesures « systèmes »

Engagement de 90% des surfaces de l'exploitation

### Mesures « localisées »

Engagement à l'élément (parcelle ou linéaire de haie)

# Les différents territoires ouverts aux MAEC en Bretagne

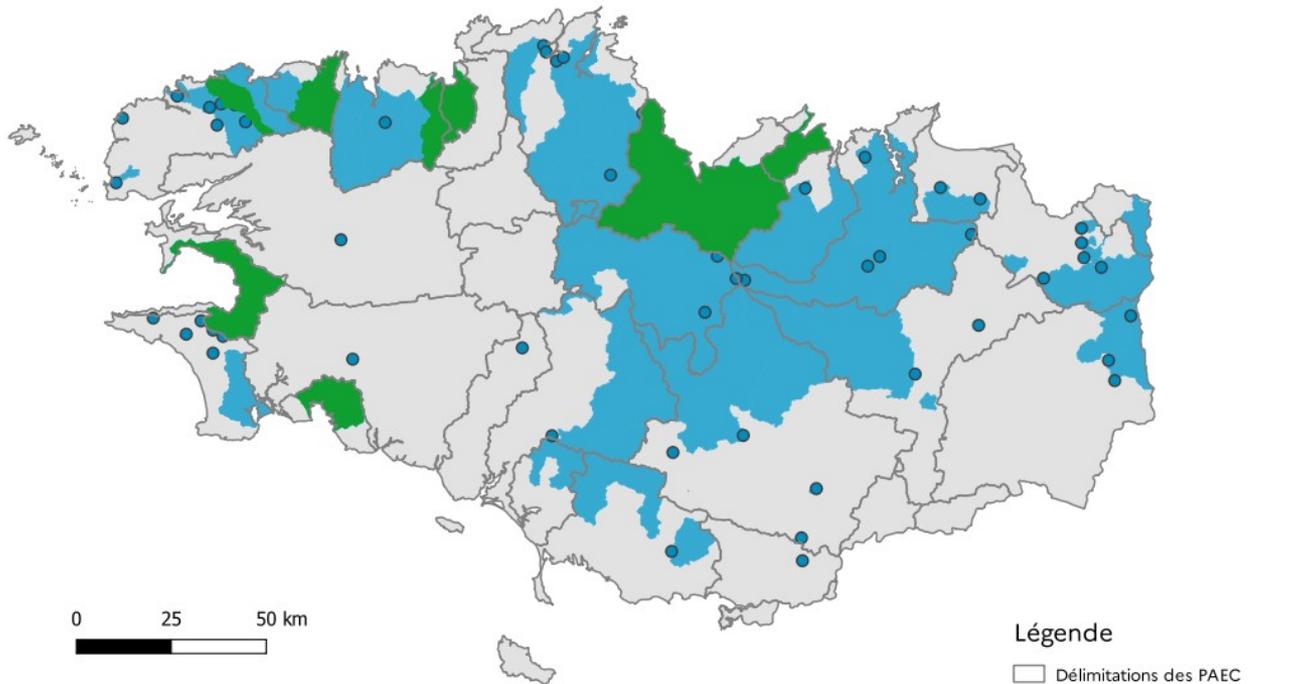


- 33 collectivités animatrices de « projets agro-environnementaux et climatiques » (PAEC) sur l'intégralité du territoire breton
- En charge de l'animation des MAEC, du suivi des agriculteurs engagés, du pilotage des diagnostics agro-écologiques
- Obligation de passer par un opérateur PAEC pour s'engager en MAEC

Contact des opérateurs PAEC : <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/les-projets-agro-environnementaux-et-climatiques-paec-en-2023-a2917.html>



# Une ouverture priorisée sur les secteurs à enjeu de reconquête de la qualité des milieux aquatiques



Priorité 1 : **Les bassins versants algues vertes**

Priorité 2 : **Les zones à enjeux eau**

source : Agence de l'eau Loire-Bretagne ; DRAAF Bretagne



# Une ouverture priorisée sur les secteurs à enjeu de reconquête de la qualité des milieux aquatiques

Territoires	Ouverture des MAEC Eau			Ouverture des niveaux de la MAEC Herbivores		
	MAEC algues vertes	Autres MAEC Eau	- MAEC fertilisation & pesticides - MAEC couverture Herbicides - MAEC arboriculture	Niveau inférieur	Niveau intermédiaire	Niveau supérieur
Bassins versants algues vertes (priorité 1)	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Territoire à fort enjeu eau (priorité 2)	-	Ouvert	Ouvert	<i>Uniquement pour jeunes agriculteurs</i>	Ouvert	Ouvert
Autres territoires (priorité 3)	-	-	Ouvert	<i>Uniquement pour jeunes agriculteurs</i>	Ouvert	Ouvert

# Présentation du dispositif régional – MAECC EAU

Fiches interventions (PSN)	MAEC	Type de mesure	Modalités d'ouverture en Bretagne
MAEC Qualité et gestion quantitative de l'eau pour les grandes cultures	MAEC Eau - Réduction des herbicides	Système	ouverte en zones à enjeu fort Eau
		Système	ouverte en zones à enjeu fort Eau
		Système	ouverte en zones à enjeu fort Eau
	MAEC Eau - Réduction des pesticides	Système	ouverte en zones à enjeu fort Eau
		Système	ouverte en zones à enjeu fort Eau
		Système	ouverte en zones à enjeu fort Eau
	MAEC Eau - Réduction des pesticides - Gestion quantitative	Système	ouverte en zones à enjeu fort Eau
		Système	ouverte en zones à enjeu fort Eau
		Système	ouverte en zones à enjeu fort Eau
	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Couverture - Réduction des herbicides - Grandes cultures adaptée à la lutte contre les algues vertes	Système	ouverte dans les bassins versants algues vertes (BVAV)
		Système	ouverte dans les bassins versants algues vertes (BVAV)
		Système	ouverte dans les bassins versants algues vertes (BVAV)
	MAEC Eau - Gestion de la fertilisation - Réduction des pesticides	Système	ouverte
		Système	ouverte
MAEC Eau - Couverture - Réduction des herbicides	Système	ouverte	
	Système	ouverte	
MAEC Eau - Couverture - Réduction des pesticides	Système	ouverte en zones à enjeu fort Eau	
	Système	ouverte en zones à enjeu fort Eau	
	Système	ouverte en zones à enjeu fort Eau	
MAEC Qualité et gestion quantitative de l'eau pour les cultures pérennes	MAEC Eau - Arboriculture	Système	ouverte

# Présentation du dispositif régional

Fiches interventions (PSN)	MAEC	Type de mesure	Modalités d'ouverture en Bretagne	
MAEC Qualité et protection du sol	MAEC Sol - Semis direct	Système	ouverte	
		Système	ouverte	
MAEC Climat - Bien-être animal et autonomie alimentaire des élevages	MAEC Climat - Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	Système	ouverte dans les bassins versants algues vertes (BVAV)	
		Système	ouverte	
		Système	ouverte	
		Système	ouverte	
MAEC Préservation de l'équilibre agro-écologique et de la biodiversité de milieux spécifiques	MAEC Biodiversité - Gestion des roselières	Localisée	ouverte sur justification (enjeu spécifique)	
	MAEC Biodiversité - Gestion des marais salants	Localisée	ouverte sur justification (enjeu spécifique)	
	MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides	Localisée	ouverte sur justification (enjeu spécifique)	
		Localisée	ouverte (enjeu régional)	
	MAEC Biodiversité - Surfaces herbagères et pastorales	Localisée	ouverte (enjeu régional)	
		Localisée	ouverte sur justification (enjeu spécifique)	
	MAEC Création de couverts d'intérêt pour la biodiversité en particulier les pollinisateurs	MAEC Biodiversité - Création de prairies	Localisée	ouverte sur justification (enjeu spécifique)
			Localisée	ouverte sur justification (enjeu spécifique)
MAEC Préservation des espèces	MAEC Biodiversité - Protection des espèces	Localisée	ouverte sur justification (enjeu spécifique)	
		Localisée	ouverte (enjeu régional)	
		Localisée	ouverte (enjeu régional)	
		Localisée	ouverte (enjeu régional)	
MAEC Maintien de la biodiversité par l'ouverture des milieux et DFCl	MAEC Biodiversité - DFCl - Maintien de l'ouverture des milieux	Localisée	ouverte sur justification (enjeu spécifique)	
MAEC Entretien durable des infrastructures agro-écologiques	MAEC Biodiversité - Entretien durable des infrastructures agro-écologiques	Localisée	ouverte sur justification (enjeu spécifique)	
		Localisée	ouverte (enjeu régional)	

# Exemple de la notice : HBV3

## 1) Respecter les critères d'éligibilité

- Être agriculteur actif (article 4 du règlement (UE) n° 2021/2115 du 2 décembre 2021)
- Surfaces éligibles = TA et prairies et pâturages permanents

## 2) Respecter les critères d'entrée

- Engager au moins 90 % des terres arables et prairies permanentes de l'exploitation ;
- Avoir au moins une parcelle éligible dans le PAEC ;
- Réaliser un diagnostic agro-écologique de l'exploitation. Le diagnostic de l'exploitation doit être transmis à la DDT(M) au plus tard au 15 septembre de la première année d'engagement.
- Respecter un chargement moyen annuel en UGB/hectare de surface fourragère de l'exploitation non nul.

# Exemple de la notice : HBV3

	Libellé de l'obligation	Période où s'applique l'obligation	Surcoûts et manques à gagner €/ha		
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Transversal	Engager au moins 90 % des surfaces éligibles de l'exploitation et avoir au moins une parcelle dans le PAEC.	Ce critère s'applique uniquement à la date limite du dépôt de la demande d'aide de la 1ère année d'engagement.	non rémunéré		
	Diagnostic agro-écologique de l'exploitation.	A transmettre à la DDT(M) au plus tard le 15 septembre de la 1ère année d'engagement.	non rémunéré		
	Formation à réaliser au cours des 2 premières années d'engagement	2 premières années d'engagement.	non rémunéré		
Niveau 1	Respecter un chargement moyen annuel non nul de surface fourragère de l'exploitation (SF) conformément au paramétrage du niveau.	Sur toute la durée du contrat.	non rémunéré		
	Respecter une part minimale de 75 % de surface en herbe dans la SAU de l'exploitation conformément au paramétrage du niveau.	A partir de la 3ème année d'engagement.	95,75 €	158,69 €	221,59 €
	Respecter une part maximale 10 % de surface en maïs ensilage dans la surface fourragère de l'exploitation (SF) de l'exploitation conformément au paramétrage du niveau.	A partir de la 3ème année d'engagement.			
	Respecter un niveau maximal annuel d'achats de concentrés : - 800 kg/UGB bovine ou équine, - 1000 kg/UGB ovine, - 1600 kg/UGB caprine.	A partir de la 3ème année d'engagement.			
	Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur au moins 90% prairies permanentes.	Sur toute la durée du contrat.	non rémunéré		
	Réaliser un bilan IFT chaque année. Ce bilan doit être accompagné au moins 3 années sur les 5 années d'engagement.	Sur toute la durée du contrat.	4,73 €	4,73 €	4,73 €
	A partir de la 2ème année d'engagement : ne pas dépasser l'IFT herbicide de référence de l'année et respecter l'IFT hors-herbicide de référence. Les tables ci-dessous précisent le percentile à prendre en compte chaque année dans le calcul de l'IFT de référence.	A partir de la 2ème année d'engagement, pour chaque campagne PAC N, l'IFT est calculé sur la campagne culturale courant de l'automne N-1 à l'été N.	20,81 €	13,87 €	6,94 €
Niveau 2	Déclarer une part minimale de prairies permanentes de Z % de la SAU de l'exploitation.	Sur toute la durée du contrat.	non rémunéré		
	Ne pas utiliser de produits phytosanitaires sur au moins 90% des prairies temporaires de l'exploitation.	Sur toute la durée du contrat.	non rémunéré		
	Respecter l'équilibre de fertilisation azotée sur au moins 90% des parcelles de terres arables et prairies permanentes, sur la base d'un bilan prévisionnel.	Sur toute la durée du contrat	non rémunéré		
Niveau 3	Limiter les apports de fertilisants azotés minéraux sur au moins 90% des prairies permanentes et temporaires de l'exploitation à 50 kg/ha/an.	Sur toute la durée du contrat.	non rémunéré		

# Calendrier – organisation d'une campagne

